

Initiatives ministérielles

Il n'y a pas de fumée sans feu, et l'écran de fumée qui entoure cette affaire commence à devenir de plus en plus épais. Se pourrait-il qu'il y ait des libéraux bien en vue et d'autres peut-être que nous ne connaissons même pas qui sont directement ou indirectement visés dans cette affaire et qui auront droit à une indemnisation?

Pour garantir la sauvegarde de l'intérêt public et empêcher l'octroi de faveurs politiques, le ministre ne devrait pas prendre pareille décision au sujet de l'indemnisation. La décision devrait être rendue publiquement et d'une manière impartiale par les membres du Comité permanent des transports qui appartiennent aux différents partis politiques et qui peuvent se prononcer sur la question et inviter des témoins à comparaître devant eux.

Des voix: Bravo!

M. Strahl: C'est là où devra être rendu public tout ce qui concerne ces accords. Si des innocents ont effectivement subi des préjudices économiques, les membres du Comité prendront ensemble une décision devant les caméras de la télévision, devant les Canadiens, pour montrer qu'il n'y a pas eu de trafic d'influence politique.

Le Parti réformiste ne croit pas qu'il est rentable d'aller jusqu'à instituer une commission royale d'enquête pour examiner la question. Nous ne pensons pas que cela soit nécessaire. Nous souhaiterions toutefois voir cette question discutée ouvertement devant le comité permanent qui pourrait inviter un bon nombre de témoins et accueillir toutes les personnes désirant venir exposer leurs vues sur ce sujet.

Malgré toutes les autres lacunes des accords concernant l'aéroport Pearson, instituer une commission royale équivaldrait à utiliser un marteau pour tuer une mouche et deviendrait sûrement un excellent exemple d'autres millions dépensés inutilement. Il devient donc de plus en plus évident que les anciens partis ont perdu contact avec la réalité. Ils doivent privilégier l'intérêt public plutôt que les intérêts politiques ou les amis dont j'ai parlé plus tôt.

Même lorsqu'ils essaient de s'attaquer à la corruption politique, ils ne peuvent plus agir sans d'abord s'assurer que leurs amis sont bien traités. C'est à tout le moins l'impression que cela peut laisser. Ainsi, l'article 9 stipule qu'aucune indemnisation n'est due, ce que vient toutefois tempérer et contredire l'article 10, qui autorise le ministre, s'il le juge à propos, à verser les sommes qu'il estime indiquées.

Toute cette question fait ressortir le besoin impérieux de changer le régime politique canadien. Le moment est venu pour qu'une nouvelle formation politique balaie de la carte les anciens partis et qu'elle efface le vieux tableau où sont inscrites de multiples reconnaissances de dettes. Le moment est venu de repartir sur une bonne base politique. Je dirais même que le moment est venu de recommencer avec le Parti réformiste du Canada.

• (1025)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je vous remercie et désire saluer tous les parlementaires qui participent au débat. Je comprends que nous n'ayons pas tous la même position. Je voudrais également rappeler à nos auditeurs que l'opposition officielle a entrepris, depuis déjà deux semaines, de faire la lumière sur ce qui est maintenant la triste saga de l'aéroport Pearson.

Plus le dossier avance, plus on comprend bien que cette triste histoire nous rappelle que pour les partis politiques traditionnels, souvent, politique rime avec favoritisme et lobbyisme. Lobbyisme, favoritisme et politique ont souvent été une seule et même réalité. C'est pourquoi l'opposition officielle, en tant que groupe responsable, a entrepris de faire la lumière dans ce dossier. Comme groupe responsable, ce dont vous n'avez jamais douté, parce que c'est ce que nous avons toujours été depuis que nous avons été investis du titre d'opposition officielle.

Monsieur le Président, voulez-vous leur demander d'applaudir suite à de pareils propos?

Des voix: Bravo!

M. Ménard: On ne doit pas se laisser divertir par le sérieux du dossier. On ne doit se laisser divertir, ni par les faits, ni par le sérieux du dossier. Puisque mon honorable collègue parle des faits, il me semble utile de rappeler qu'au moment où on se parle, le gouvernement libéral n'a toujours pas rendu la transaction publique. On discute d'une transaction qui a eu des implications financières énormes. Il faut dire à nos auditeurs que l'on fait le débat sans texte juridique, sans que l'on puisse vraiment connaître, en détail, les obligations contractuelles qui ont lié l'ancien gouvernement au consortium en question.

Peut-être faut-il rappeler également l'historique de cette transaction. Il faut rappeler l'historique de cette transaction parce qu'elle est une histoire qui prouve bien, qui démontre bien que dans notre système politique, l'appareil fédéral sera toujours en proie à du favoritisme tant que l'on n'aura pas une législation musclée des lobbyistes.

La question qui se pose est la suivante: Comment se fait-il que ce gouvernement, lorsqu'il était dans l'opposition, avait à plusieurs reprises identifié la nécessité de revoir la Loi sur les lobbyistes et en avait fait une priorité? Comment se fait-il que six mois après avoir pris le pouvoir, on soit toujours privés d'une telle législation? Voilà le reproche qu'on peut faire au gouvernement.

On dit au gouvernement: vous avez fait un travail avec lequel on est d'accord, lorsqu'il s'est agi d'annuler la transaction des conservateurs, mais pourquoi ne pas avoir poussé la logique à son extrême? Puisque les deux partis sont dans une situation de consensus, ce qui n'arrive pas souvent dans la vie parlementaire, pourquoi ne pas s'attaquer à la racine du problème en présentant à la Chambre, d'une façon urgente, une législation concernant le dossier explosif, le dossier important des lobbyistes sur laquelle le Parti réformiste et l'opposition officielle auraient été prêts à